

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2008

---

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 390 Rect.

présenté par  
M. Jacob, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 41**

À l'alinéa 11, substituer au signe :

« : »

les mots :

« par la valorisation énergétique ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre en compte l'ensemble de la valorisation énergétique qui inclut la méthanisation mais aussi d'autres procédés.